

## Article 1 – Composition

Le championnat est composé :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<b>QUATRE poules de 7 équipes</b> Deux poules PYRENEES (PYR) Deux poules MEDITERRANEE (MED)	<b>HUIT poules de 6 équipes :</b> 4 poules PYRENEES (PYR-A, PYR-B, PYR-C et PYR-D) 4 poules MEDITERRANEE (MED-A, MED-B, MED-C, MED-D)	<b>QUATRE poules de 6 équipes :</b> 4 poules PYRENEES (PYR-A, PYR-B, PYR-C et PYR-D)

Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.

## Article 2 - Associations sportives qualifiées

Les associations sportives qualifiées sont :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
A. Les équipes descendant du Championnat de France B. Les équipes maintenues en Pré-Nationale C. Les équipes accédant de la Régionale 2 D. Un maximum de 4 équipes « Espoirs » sélectionnées par la Ligue (voir annexe) E. Les équipes ayant obtenu une place réservée	A. Les équipes venant du championnat Pré-Nationale B. Les équipes maintenues en Régionale 2 C. Les équipes accédant de la Régionale 3 D. Les équipes accédant des championnats Pré-Régionaux du secteur Méditerranée E. Les équipes ayant obtenu une place réservée	A. Les équipes venant du championnat Régionale 2 B. Les équipes maintenues en Régionale 3 C. Les équipes accédant des championnats Pré-Régionaux du secteur Pyrénées D. Les équipes ayant obtenu une place réservée

### Article 2.1 – Equipe « Espoir » en Pré-Nationale

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Une équipe maximum par poule sera déclarée « équipe espoirs ». Elles seront composées de joueurs de moins de 21 ans et d'un maximum de 2 joueurs de moins de 23 ans. Ces équipes ne peuvent ni monter, ni descendre.	X	X

## Article 3 – Mutualisation possible entre associations

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Union Senior	autorisé		INTERDIT
Inter-Equipe		autorisé	
Entente		INTERDIT	

## Article 4 – Obligations sportives :

### 4.1. OBLIGATIONS

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur <b>ou</b> une équipe masculine de U20 <b>ou</b> une équipe masculine U17 participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant <b>ET</b> 2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U17 ou U15 ou U13 ou U11)	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11)	1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11)
<b>OU</b>	<b>OU</b>	<b>OU</b>
Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur <b>ou</b> une équipe masculine de U20/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant <b>ET</b> 1 équipe masculine de jeunes (U17 ou U15 ou U13 ou U11) <b>ET</b> Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13) <b>ET</b> Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours

## 4.2. VERIFICATIONS

Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1<sup>er</sup> décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat

La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.

La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.

## 4.3. CAS D'UNE MONTEE

Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.

## Article 5 – Horaires des rencontres :

L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le **SAMEDI à 20h00**

Par défaut de demande des clubs, les **rencontres des équipes ESPOIRS sont automatiquement programmées le DIMANCHE à 13h00** aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.

Pour les deux dernières journées de ce Championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional). Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 20h00. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Compétitions autorisera la dérogation en conformité avec l'article des règlements sportifs généraux de la Ligue. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.

## Article 6 – Système de l'épreuve :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Saison régulière</li> <li>✓ Poules : accession et maintien</li> <li>✓ Phases finales</li> </ul> <p><u>Première phase :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 2 poules de 8 avec un exempt par secteur seront établies sur le dernier ranking réalisé.</li> <li>✓ Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> place seront qualifiées dans la poule de montée</li> <li>✓ Les équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> place seront qualifiées pour la poule de maintien</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule d'accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'équipe finissant 1<sup>ère</sup> de la poule accède à la nationale 3</li> <li>✓ Les équipes finissant 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie</li> <li>✓ Les résultats de la première phase sont acquis</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de leur poule descendent en Régionale 2</li> <li>✓ Les résultats de la première phase sont acquis</li> </ul> <p><u>Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de leur poule de montée sont qualifiées pour les ½ finales</li> </ul>	<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Saison régulière</li> <li>✓ Poules : accession et maintien</li> <li>✓ Phases finales</li> </ul> <p><u>Première phase :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 8 poules de 6 équipes</li> <li>✓ Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> place seront qualifiées dans une poule de montée</li> <li>✓ Les équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> place seront qualifiées pour une poule de maintien</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule d'accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1<sup>ère</sup> de la poule accèdent à la pré-nationale</li> <li>✓ Les équipes finissant 1<sup>ère</sup> de leur poule sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie</li> <li>✓ Les équipes finissant 2<sup>ème</sup> de la poule sont qualifiées pour la finale d'accession</li> <li>✓ Les équipes finissant 6<sup>ème</sup> de la poule MED disputent un match de barrage contre les 2<sup>èmes</sup> de la poule de maintien MED. Les perdants de ces matchs descendent en Régionale-3</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien PYR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de leur poule descendent en Régionale 3</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien MED :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1<sup>ères</sup> se maintiennent en Régionale-2</li> <li>✓ Les équipes finissant 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de leur poule descendent en Régionale 3</li> <li>✓ Les équipes finissant 2<sup>ème</sup> disputent un match de barrage contre les 6<sup>èmes</sup> de la poule d'accession. Les perdants de ces matchs descendent en Régionale-3.</li> <li>✓ Les équipes finissant 6<sup>ème</sup> de chaque poule disputent un match de barrage en aller-retour, le perdant descend en Pré-Régionale.</li> </ul> <p><u>Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1<sup>ère</sup> de leur poule d'accession sont qualifiées pour les ½ finales du titre de Champion Occitanie.</li> </ul>	<p>Il y a trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Saison régulière</li> <li>✓ Poules : accession et maintien</li> <li>✓ Phases finales</li> </ul> <p><u>Première phase :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 2 poules de 6 équipes</li> <li>✓ Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> place seront qualifiées dans la poule d'accession</li> <li>✓ Les équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> place seront qualifiées pour la poule de maintien</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule d'accession :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1<sup>ère</sup> de la poule accèdent à la régionale-2 et se qualifient pour la finale du titre de Champion Occitanie</li> <li>✓ Les équipes finissant 2<sup>ème</sup> de la poule sont qualifiées pour la finale d'accession.</li> </ul> <p><u>Deuxième phase : Poule de maintien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes se maintiennent en régionale-3</li> </ul> <p><u>Phases finales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les équipes finissant 1<sup>ère</sup> de leur poule d'accession sont qualifiées pour la finale du titre de Champion Occitanie</li> </ul>

## Article 7 – Phase finale :

### 7.1. Phase finale pour le titre de champion REGIONAL

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Les équipes terminant 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de la poule d'accession du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>✓ <u>Demi-finales :</u></p> <p>– Demi-finales Aller :</p> <p>2<sup>ème</sup> poule PYR contre 1<sup>er</sup> poule MED</p> <p>2<sup>ème</sup> poule MED contre 1<sup>er</sup> poule PYR</p> <p>– Demi-finales Retour :</p> <p>1<sup>er</sup> poule MED contre 2<sup>ème</sup> poule PYR</p> <p>1<sup>er</sup> poule PYR contre 2<sup>ème</sup> poule MED</p> <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u></p> <p>Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p><b>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</b></p>	<p>Les équipes terminant 1<sup>ère</sup> de chaque poule d'accession du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>✓ <u>Demi-finales :</u></p> <p>– Demi-finales Aller :</p> <p>2<sup>ème</sup> ranking PYR contre 1<sup>er</sup> ranking MED</p> <p>2<sup>ème</sup> ranking MED contre 1<sup>er</sup> ranking PYR</p> <p>– Demi-finales Retour :</p> <p>1<sup>er</sup> ranking MED contre 2<sup>ème</sup> ranking PYR</p> <p>1<sup>er</sup> ranking PYR contre 2<sup>ème</sup> ranking MED</p> <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u></p> <p>Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p><b>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</b></p>	<p>Les équipes terminant 1<sup>ère</sup> de chaque poule d'accession du championnat se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u></p> <p>Lors du week-end des finales entre les deux équipes qualifiées</p> <p><b>Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale</b></p>

### 7.2. Phase finale pour l'accession

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
	<p>Les équipes terminant 2<sup>ème</sup> de chaque poule d'accession se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u></p> <p>Lors d'un week-end désigné entre les deux équipes qualifiées</p>	<p>Les équipes terminant 2<sup>ème</sup> de chaque poule d'accession se qualifient pour cette phase finale :</p> <p>✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u></p> <p>Lors d'un week-end désigné entre les deux équipes qualifiées</p>

### 7.3. Rencontres Aller/Retour des phases finales

Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales.

Attention ! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.

## Article 8 – Montées / Relégations :

### 8.1. Montée en division supérieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de la poule d'accession de la deuxième phase du championnat accèdent à la NM3 pour la saison suivante.</p> <p>L'ordre de repêchage pour la (les) montée(s) sera dans l'ordre suivant : 1/ Champion Occitanie, puis 2/ Finaliste, puis 3/ 2<sup>ème</sup> de la poule du Champion et enfin 4/ 2<sup>ème</sup> de l'autre poule.</p>	<p>Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule d'accession de la deuxième phase du championnat accèdent à la Pré-nationale pour la saison suivante.</p> <p>L'équipe vainqueur de la finale d'accession accède à la division Pré-nationale pour la saison suivante.</p>	<p>Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule d'accession du championnat accèdent à la Régionale 2 pour la saison suivante.</p> <p>L'équipe <b>Vainqueur de la phase finale pour l'accession</b> accède à la division Régionale 2 pour la saison suivante.</p>

### 8.2. Relégations en division inférieure

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2		RÉGIONALE 3
	Poules PYRENEES	Poules MEDITERRANEE	
<p>Les équipes classées de la 5<sup>èmes</sup> à 8<sup>èmes</sup> (et 4<sup>ème</sup> si présence d'une équipe espoir) de la poule de maintien de la deuxième phase descendent en Régionale 2 pour la saison suivante.</p> <p>Dans l'éventualité de descente de Nationale 3, l'ordre des descentes se fera en fonction du nombre d'équipe descendant sur la poule du secteur PYRENEES ou MEDITERRANEE concernée en remontant le classement à partir de la 5<sup>ème</sup> place.</p>	<p>Les équipes finissant 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de la poule de maintien descendent en Régionale 3</p>	<p>Les équipes finissant 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de la poule de maintien descendent en Régionale 3</p> <p>Les équipes perdantes du barrage (6<sup>ème</sup> ACC / 2<sup>ème</sup> MAI) descendent en Régionale 3</p> <p>L'équipe perdante du barrage des 6<sup>èmes</sup> maintien descendent en Pré-régionale.</p>	<p>Il n'y a aucune descente cette saison en Pré-Régionale</p>
<p>En cas de création d'équipe ESPOIRS, les descentes supplémentaires seront effectuées sur le même principe de l'ordre des descentes liées à la Nationale-3.</p>			<p>En cas de création d'équipe ESPOIRS, les descentes supplémentaires seront effectuées de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vainqueur du barrage (MED)</li> <li>2. Ordre inverse du ranking des poules de maintien</li> </ol>

### 8.3. Relégations supplémentaires

Dans l'éventualité de descente de Nationale 3 d'une ou plusieurs équipes issues de notre région, la Commission Régionale des Compétitions établira un ranking régional par secteur pour effectuer les descentes en conséquence sur les trois divisions régionales Seniors.

### Article 9 – Repêchage :

Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING REGIONAL.

Ce ranking tiendra compte du découpage PYRENEES et MEDITERRANEE

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>12 équipes pour la poule PYRENEES dont une équipe ESPOIR</li> <li>12 équipes pour la poule MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR</li> </ul>	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>24 équipes pour les poules PYRENEES dont une équipe ESPOIR</li> <li>14 équipes pour les poules MEDITERRANEE dont une équipe ESPOIR</li> </ul>	L'objectif est de qualifier pour la saison suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>36 équipes pour les poules PYRENEES</li> <li>12 équipes pour les poules MEDITERRANEE</li> </ul>

### Article 10 – Qualifications et licences

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3																																																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PRE-NATIONALE MASCULINE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Nombre de joueurs autorisés :</td> <td colspan="2">7 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="4">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td> <td>1C, OCT</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>1CAST ou 0CAST (hors CTC), 1CASTCTC</td> <td>« ESPOIRS »: 5</td> </tr> <tr> <td>Licence ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td> <td>Blanc BC</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert VT</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune JN</td> <td>2</td> <td>OU</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Orange ON</td> <td>0</td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="2">Règle supplémentaire pour les Inter-Equipes (IE) dans le cadre des CTC</td> <td>nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur</td> <td>5 minimum</td> </tr> <tr> <td>nombre maximal de joueurs titulaires d'une extension ASTCTC (clubs partenaires)</td> <td>5 maximum</td> </tr> </tbody> </table>			PRE-NATIONALE MASCULINE				Nombre de joueurs autorisés :		7 minimum / 10 maximum		Type de licences autorisées : (nombre maximum)		1C, OCT	3	1CAST ou 0CAST (hors CTC), 1CASTCTC	« ESPOIRS »: 5	Licence ASP	0	0C	Sans limite	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)		Blanc BC	Sans limite	Vert VT	Sans limite	Jaune JN	2	OU	1	Orange ON	0		1	Règle supplémentaire pour les Inter-Equipes (IE) dans le cadre des CTC		nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	5 minimum	nombre maximal de joueurs titulaires d'une extension ASTCTC (clubs partenaires)	5 maximum	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">REGIONALE 2 / REGIONALE 3 MASCULINE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Nombre de joueurs autorisés :</td> <td>10 maximum</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="4">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td> <td>1C, 2C, OCT, 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC), 1CASTCTC ou 2CASTCTC</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Licence ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>0C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td> <td>Blanc BC</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Vert VT</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Jaune JN/JH</td> <td rowspan="2">5 max. des deux couleurs avec une limitation maximale à 2 ON/OH</td> </tr> <tr> <td>Orange ON/OH</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="2">Règle supplémentaire pour les Inter-Equipes (IE) dans le cadre des CTC</td> <td>nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur</td> <td>5 minimum</td> </tr> <tr> <td>nombre maximal de joueurs titulaires d'une extension ASTCTC (clubs partenaires)</td> <td>5 maximum</td> </tr> </tbody> </table>		REGIONALE 2 / REGIONALE 3 MASCULINE			Nombre de joueurs autorisés :		10 maximum	Type de licences autorisées : (nombre maximum)		1C, 2C, OCT, 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC), 1CASTCTC ou 2CASTCTC	3	Licence ASP	0	0C	Sans limite	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)		Blanc BC	Sans limite	Vert VT	Sans limite	Jaune JN/JH	5 max. des deux couleurs avec une limitation maximale à 2 ON/OH	Orange ON/OH	Règle supplémentaire pour les Inter-Equipes (IE) dans le cadre des CTC		nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	5 minimum	nombre maximal de joueurs titulaires d'une extension ASTCTC (clubs partenaires)	5 maximum
PRE-NATIONALE MASCULINE																																																																							
Nombre de joueurs autorisés :		7 minimum / 10 maximum																																																																					
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		1C, OCT	3																																																																				
		1CAST ou 0CAST (hors CTC), 1CASTCTC	« ESPOIRS »: 5																																																																				
		Licence ASP	0																																																																				
		0C	Sans limite																																																																				
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)		Blanc BC	Sans limite																																																																				
		Vert VT	Sans limite																																																																				
		Jaune JN	2	OU	1																																																																		
		Orange ON	0		1																																																																		
Règle supplémentaire pour les Inter-Equipes (IE) dans le cadre des CTC		nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	5 minimum																																																																				
		nombre maximal de joueurs titulaires d'une extension ASTCTC (clubs partenaires)	5 maximum																																																																				
REGIONALE 2 / REGIONALE 3 MASCULINE																																																																							
Nombre de joueurs autorisés :		10 maximum																																																																					
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		1C, 2C, OCT, 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC), 1CASTCTC ou 2CASTCTC	3																																																																				
		Licence ASP	0																																																																				
		0C	Sans limite																																																																				
		Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)		Blanc BC	Sans limite																																																																		
Vert VT	Sans limite																																																																						
Jaune JN/JH	5 max. des deux couleurs avec une limitation maximale à 2 ON/OH																																																																						
Orange ON/OH																																																																							
Règle supplémentaire pour les Inter-Equipes (IE) dans le cadre des CTC		nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	5 minimum																																																																				
		nombre maximal de joueurs titulaires d'une extension ASTCTC (clubs partenaires)	5 maximum																																																																				
<p>Les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division.</p> <p>Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux.</p> <p>Rappel – Article 432.2.2 : Tout joueur, afin de pouvoir évoluer au sein des compétitions pré-nationales en championnat de France doit adresser sa demande de licence au plus tard le <b>30 novembre</b> de la saison en cours (le dossier doit être transmis complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi). A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé.</p>																																																																							

### Article 11 – Classement :

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

#### 11.1. Classement final de chaque secteur :

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Un classement final de chaque secteur sera établi de la 1 <sup>ère</sup> à la 13 <sup>ème</sup> ou 14 <sup>ème</sup> place en supprimant les équipes « Espoirs » du classement général. Les articles font référence à ce classement pour les phases finales et les descentes.		

## Article 12 – Statut des Techniciens :

Se reporter au texte « Statut Régional des Techniciens » de la saison en cours

Pour rappel :

TYPE	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Statut entraîneur/joueur	INTERDIT	autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>	autorisé <i>pas d'entraîneur-adjoint</i>
Diplôme minimal	CQP TSBB	Présentiel 1 du CQP TSBB	Présentiel 1 du CQP TSBB
Revalidation	Annuelle	Annuelle	Annuelle

## Article 13 – Salle et Equipements :

### 13.1. Classement Fédéral

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
Classement : H2		Classement : H1

### 13.2. Ligne à 3 points

Ligne à 3 points à 6,75 m

### 13.3. Chronomètre des tirs

PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
<p>Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré-Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive.</p> <p><b>En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile</b> (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).</p> <p><b>LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A 14 SUR BALLON MORT.</b></p>		

### 13.4. Logiciel e-marque

Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.

Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».

## Article 14 – Sanction en cas de forfait général :

Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est **rétrogradée de deux divisions et est mise hors championnat**.

## Article 15 – Règlement financier – Participation financière des clubs :

### 15.1. Droit d'engagement :

Les clubs participant aux Championnats sont tenus de verser un droit d'engagement (cf. annexe aux dispositions financières).

### 15.2. Droits financiers complémentaires : forfait financier régional par rencontre

L'équipe organisatrice sera tenue d'assurer à la Ligue une somme forfaitaire (cf. dispositions financières) appelée **forfait financier régional par rencontre**.

Le règlement du forfait financier régional par rencontre sera effectué par l'équipe organisatrice selon les modalités figurant dans les dispositions financières.

Il devra obligatoirement être effectué par virement bancaire ou par prélèvement bancaire. En aucun cas il ne pourra l'être par traite ou autre effet de commerce.

Dans tous les cas où une équipe demande la présence d'un délégué régional, les frais de déplacement, repas et d'hébergement éventuels sont à régler par le demandeur.

Les forfaits financiers régionaux des deuxième et/ou troisième phase seront facturés par la Ligue, en sus, aux clubs recevants (cf. dispositions financières).

### 15.3. Frais de déplacement de l'équipe visiteuse :

Quels que soient le trajet, la classe, l'horaire ou le mode de transport utilisé, les frais de déplacement restent entièrement à la charge de l'équipe visiteuse qui ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement.

### 15.4. Frais des officiels :

Le règlement des frais des officiels sera fait par la Ligue avec les forfaits régionaux versés par les clubs.

### 15.5. Cas particulier : FORFAIT

Lorsqu'une équipe déclare forfait pour une rencontre devant se dérouler dans sa salle, dans l'hypothèse où son adversaire n'aurait pas été prévenu et aurait effectivement accompli le déplacement, le club concerné par le forfait de son équipe doit régler les frais de déplacement à son adversaire ainsi qu'aux officiels désignés, au plus tard huit jours après notification par la Commission Régionale des Compétitions.

Il en est de même lorsqu'une équipe déclare forfait lors d'un match retour à l'extérieur.

### 15.6. Cas particulier : RENCONTRES A JOUER OU A REJOUER

Lorsque, par la suite d'une décision de la Ligue, une rencontre est à jouer ou à rejouer après qu'une des équipes se soit déplacée, les frais engagés pour cette rencontre sont supportés à part égales par les deux équipes en présence (collectif à concurrence de 13 personnes, forfait régional, frais des officiels, ...).

### **15.7. Sanctions à la non-participation financière :**

Si un club ne verse pas à la Ligue le montant des frais liés à la participation de son équipe à la date d'échéance, il lui sera infligé une pénalité financière (cf. dispositions financières).

### **Article 16 – Cas particuliers :**

Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.

Dans le cas particulier où moins de 50% de rencontres d'une division se serait déroulés, le Bureau Régional sera compétent pour déterminer l'application ou non, des règles d'accession/relégations.